



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**
tenue le lundi, 17 décembre 2018 à 9 h 00, en la salle du Conseil de
l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Étaient présents les conseillères et conseillers **MICHEL BILODEAU, RÉAL BRUNELLE** et **MARC-EDOUARD LAROSE**.

Le tout formant quorum sous la présidence du maire suppléant,
Monsieur **PIERRE DISTILIO**.

Monsieur le maire, **LOUIS VILLENEUVE**, la conseillère **CLAIRE MAILHOT** et le conseiller **JACQUES LAPENSÉE** étaient absents de leur siège.

Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur général par intérim, et
M^e **CATHERINE NADEAU**, greffière, étaient également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, le président de l'assemblée déclare
la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-12-870 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du
conseil municipal du 17 décembre 2018

N.M. 2. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

5. **RÈGLEMENTS**

2018-12-871 5.1 Adoption du règlement numéro 1067-2018 décrétant
l'adoption des tarifs de la Ville de Bromont (exercice
financier 2019)

2018-12-872 5.2 Adoption du règlement numéro 1068-2018 décrétant
l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents
services municipaux pour l'année 2019

2018-12-873 5.3 Adoption du règlement numéro 1070-2018 établissant un taux
de droit de mutation applicable aux transferts dont la base
d'imposition excède 500 000 \$

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 FINANCES ET TRÉSORERIE

2018-12-874 6.1.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 15 décembre 2018

6.2 TRAVAUX PUBLICS

6.3 SERVICES TECHNIQUES

2018-12-875 6.3.1 Adjudication d'un contrat pour l'étude de circulation sur le boulevard Pierre-Laporte suite à l'appel d'offres 027-ST-P-18

6.4 LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

6.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-12-876 6.5.1 Autorisation d'une demande de soutien pour une collecte de sang d'Héma-Québec pour le Service de police de Bromont

6.6 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

6.7 URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6.9 DIRECTION GÉNÉRALE

2018-12-877 6.9.1 Autorisation à déposer une demande d'aide financière au Programme de soutien des actions de préparation aux sinistres, dont les mesures afin de respecter le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistres - Volet 1 et Volet 2

2018-12-878 6.9.2 Renouvellement de l'entente remplaçant l'entente pour la création de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est (RARCE) – période d'un (1) an

2018-12-879 6.9.3 Entente de droit de passage et d'usage des sentiers pour la randonnée alpine entre la Ville de Bromont et Bromont montagne d'expériences

6.10 RESSOURCES HUMAINES

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE

8. AFFAIRES NOUVELLES

N.M. **9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

2018-12-880 **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2018-12-870

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17
DÉCEMBRE 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR **MARC-EDOUARD LAROSE**
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal
du 17 décembre 2018, tel que soumis.

ADOPTÉE

N.M.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la première période de questions.

2018-12-871

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1067-2018
DÉCRÉTANT L'ADOPTION DES TARIFS DE LA VILLE DE
BROMONT (EXERCICE FINANCIER 2019)**

ATTENDU QU'un avis de motion du projet de règlement numéro
1067-2018 décrétant l'adoption des tarifs de la Ville de Bromont (exercice
financier 2019) a été donné à la séance du 3 décembre 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 1067-2018 a
également été déposé et présenté à cette même séance du
3 décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 1067-2018 décrétant l'adoption des
tarifs de la Ville de Bromont (exercice financier 2019).

ADOPTÉE

2018-12-872

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1068-2018
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA
TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX
POUR L'ANNÉE 2019**

ATTENDU QU'un avis de motion du projet de règlement numéro
1068-2018 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de
différents services municipaux pour l'année 2019 a été donné à la séance
du 3 décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARC-EDOUARD LAROSE**
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 1068-2018 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2019.

ADOPTÉE

2018-12-873

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1070-2018
ÉTABLISSANT UN TAUX DE DROIT DE MUTATION
APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE
D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000\$**

ATTENDU QU'un avis de motion du projet de règlement numéro 1070-2018 établissant un taux de droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ a été donné à la séance du 3 décembre 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 1070-2018 a également été déposé et présenté à cette même séance du 3 décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
APPUYÉ PAR **MARC-EDOUARD LAROSE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 1070-2018 établissant un taux de droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

ADOPTÉE

2018-12-874

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU
15 DÉCEMBRE 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **MARC-EDOUARD LAROSE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer au 15 décembre 2018, au montant de 2 836 838,38 \$ à payer par le fonds d'administration, ladite liste se détaillant comme suit :

Compte à payer : 468 724,15 \$
85 205,38 \$

Caisse déboursés : 533 889,28 \$
 3 434,94 \$
 1 379 489,30 \$

Paies versées le :
 - 6 décembre 201 366 095,33 \$

Faits saillants :

Chèque	Description des paiements
31620	214 058,10 \$ à Excavation Démolition Apogée pour le remplacement de ponceaux.
31633	83 250,00 \$ à Société de conservation du Mont-Brome -fond de dotation Émond et Pépin
31645	109 120,41\$ à BBD Construction pour le projet d'aménagement du campus Germain-Désourdy.
31676	57 963,95 \$ à BFL Canada pour le renouvellement des assurances accident et générale.
31702	25 021,89 \$ à Eurovia Québec Construction pour le pavage majeur et réfection de rues.
31711	25 074,31 \$ à GJ Ménard Aménagement pour travaux suite au remplacement de conduites pluviales.
31754	26 099,33 \$ à S.C.E Électrique Inc. pour l'installation de lampadaires au stationnement compton.
31755	48 690,17 \$ à Sel Warwick pour l'achat de sel à glace .
31756	28 743,75 \$ à Sept 24 le tournage de capsule vidéo pour le tourisme Bromont.
M3936	1 025 000,00 \$ à Joanne Désourdy notaire en fidéicommiss pour l'acquisition de lots, chemin Missisquoi.

ADOPTÉE

2018-12-875

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ÉTUDE DE
 CIRCULATION SUR LE BOULEVARD PIERRE-LAPORTE
 SUITE À L'APPEL D'OFFRES 027-ST-P-18**

ATTENDU QUE la Ville souhaite adjuger un contrat pour la réalisation d'une étude de circulation sur la route Pierre-Laporte entre l'autoroute 10 et la route 241 (rue Shefford) afin de confirmer la nécessité d'ajouter certains éléments de signalisation et de régularisation du trafic;

ATTENDU QUE la firme retenue pour l'étude de circulation sera également responsable de réaliser la conception et les plans et devis pour l'ajout d'éléments de signalisation et d'aménagement d'un système de feux de circulation à l'intersection de la route Pierre-Laporte, de la rue du Diamant et du boulevard de Montréal;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE quatre (4) entreprises ont déposé, une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres soit:

SOUMISSIONNAIRES	POINTAGE FINAL	RANG
CIMA + s.e.n.c	29.023	1
GHD Consultants Ltée	26.887	2
SNC Lavalin inc	22.368	3
GBi Experts-Conseils inc.	18.199	4

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, celle de la firme CIMA + s.e.n.c a obtenu le meilleur pointage;

ATTENDU QUE lors de la séance du 3 octobre 2016, la politique de gestion contractuelle de la Ville a été modifiée afin de mettre en œuvre le processus d'évaluation de rendement prévu au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'il est souhaitable de nommer le directeur des Services techniques comme responsable de l'évaluation du rendement de CIMA + s.e.n.c, adjudicataire du contrat 027-ST-P-18;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger un contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme CIMA + s.e.n.c, pour la somme de **37 610,00 \$** plus les taxes applicables, le tout selon le bordereau de soumission détaillé.

D'autoriser le directeur des Services techniques, Monsieur Steve Médou, à exécuter et fournir tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en œuvre la présente résolution, et pour signer tous les contrats, engagements, documents qui en découlent.

De nommer le directeur des Services techniques comme responsable de l'évaluation du rendement de la firme CIMA + s.e.n.c, adjudicataire du contrat 027-ST-P-18.

De transmettre copie conforme de la présente résolution à CIMA + s.e.n.c, adjudicataire du contrat 027-ST-P-18.

D'autoriser le directeur du Service des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2018-12-876

**AUTORISATION D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN POUR LA
TENUE D'UNE COLLECTE DE SANG D'HÉMA-QUÉBEC
POUR LE SERVICE DE POLICE DE BROMONT**

ATTENDU QUE Héma-Québec organise annuellement de nombreuses collectes de sang partout au Québec;

ATTENDU QUE le maintien de la réserve de sang au niveau requis quotidiennement est un défi constant que l'organisme réalise grâce à la collaboration d'organismes municipaux, communautaires et autres organismes, partout au Québec;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années se tiennent une à deux collectes de sang de Héma-Québec dans les installations de la municipalité;

ATTENDU QU'Héma-Québec et le Service de police sollicitent le soutien de la municipalité pour l'utilisation gratuite du hall de l'Aréna pour la tenue d'une collecte de sang additionnelle sur rendez-vous en début d'année, soit le mercredi 16 janvier 2019 de 13 h à 19 h 30;

ATTENDU QUE le hall de l'Aréna est disponible pour cette date aux heures demandées;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'accès du hall de l'Aréna gratuitement et la tenue de la collecte de sang le mercredi 16 janvier 2019 de 13 h à 19 h 30.

ADOPTÉE

2018-12-877

**AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN DES
ACTIONS DE PRÉPARATION AUX SINISTRES, DONT LES
MESURES AFIN DE RESPECTER LE RÈGLEMENT SUR LES
PROCÉDURES D'ALERTE ET DE MOBILISATION ET LES
MOYENS DE SECOURS MINIMAUX POUR PROTÉGER LA
SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS EN CAS DE
SINISTRES - VOLET 1 ET VOLET 2**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des *règles et normes* et souhaite se prévaloir du Volet 1 et du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

ATTENDU QUE la Ville est en mesure de présenter un projet qui correspond aux objectifs du Programme ;

ATTENDU QUE les dates limites pour déposer les demandes sont le 15 janvier 2019 pour le Volet 1 et le 31 mars 2019 pour le Volet 2 ;

ATTENDU QU'afin de pouvoir déposer la demande d'aide financière, la Ville doit accompagner sa demande d'une résolution approuvant la demande et identifier un signataire autorisé aux fins de cette demande;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la municipalité présente les demandes d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec pour les Volets 1 et 2, soit :

- Une demande au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et de respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 6 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 1 500 \$.
- Une demande au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$.

De désigner M. Éric Sévigny, directeur général de la Ville de Bromont à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, le formulaire de demande d'aide financière et d'attester que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

2018-12-878

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE REMPLAÇANT L'ENTENTE POUR LA CRÉATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST (RARCE) – PÉRIODE D'UN (1) AN

ATTENDU l'Entente remplaçant l'Entente pour la création de la régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est (ci-après nommée : RARCE) signée par les villes de Granby, Bromont et Cowansville, le 12 novembre 2014, laquelle échoit le 31 décembre 2018;

ATTENDU la résolution 2018-05-0420 adoptée par le Conseil municipal de la Ville de Granby le 22 mai 2018, par laquelle la Ville de Granby dénonçait ladite Entente en vue de discuter de nouvelles conditions pour un renouvellement, le cas échéant;

ATTENDU la résolution 2018-07-554 adoptée par le Conseil municipal de la Ville de Bromont le 3 juillet 2018, par laquelle la Ville de Bromont acceptait l'entente intermunicipale relative à l'obtention de services professions pour l'étude des retombées économiques de la RARCE;

ATTENDU QUE dans le contexte de la dénonciation de l'entente et en vue de revoir les conditions de renouvellement, le cas échéant, les parties ont réalisé conjointement une étude portant sur les retombées économiques de la Régie suite à une autre entente intermunicipale convenue à cet effet;

ATTENDU QUE suite à la présentation des résultats de cette étude, lesquels résultats n'ont été présentés que le 5 décembre 2018 aux représentants municipaux de la RARCE, les parties souhaitent plus de temps pour revoir, le cas échéant, les conditions de l'Entente remplaçant l'Entente pour la création de la régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est en établissant une nouvelle entente;

ATTENDU QUE pour ce faire, les parties ne disposent pas

suffisamment de temps avant le 31 décembre 2018 pour établir de nouvelles conditions;

ATTENDU QU'entre temps, les parties souhaitent néanmoins maintenir pour une année supplémentaire les conditions de l'actuelle Entente remplaçant l'Entente pour la création de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est;

ATTENDU QUE durant la prochaine année, les trois municipalités poursuivront leurs discussions en regard du renouvellement ou non de l'entente;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont confirme le renouvellement des conditions de l'Entente remplaçant l'Entente pour la création de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est signée par les villes de Granby, Bromont et Cowansville le 12 novembre 2014, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019, à l'exception de l'article 9 de ladite Entente.

QUE les parties confirment que l'entente prendra fin de plein droit au 31 décembre 2019 sans qu'il soit nécessaire de donner un préavis aux termes de l'article 9 de ladite Entente.

ADOPTÉE

2018-12-879

**ENTENTE DE DROIT DE PASSAGE ET D'USAGE DES
SENTIERS POUR LA RANDONNÉE ALPINE ENTRE LA
VILLE DE BROMONT ET BROMONT MONTAGNE
D'EXPÉRIENCES**

ATTENDU QUE la Ville et Ski Bromont souhaitent conclure une convention aux termes de laquelle, la Ville offre, à certaines conditions, à Ski Bromont des droits de passage et d'exploitation, afin d'utiliser exclusivement le sentier Mordor (M64), situé en partie sur des immeubles appartenant à la Ville pour l'ascension en randonnée alpine;

ATTENDU QUE pour diverses raisons, pour la saison hivernale 2018-2019, la Ville ne souhaite pas exploiter ces sentiers pour des activités hivernales et ne souhaite pas assumer certaines des obligations et responsabilités qui en découlent;

ATTENDU QUE les membres de la table de concertation du parc des Sommets ont été consultés et qu'ils recommandent la signature de cette convention;

ATTENDU QUE la présente convention a pour but de prévoir les droits et obligations de chaque partie dans l'exercice du droit de passage et d'utilisation créé aux termes de la convention ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'entente de droit de passage et d'exploitation entre la Ville de Bromont et Ski Bromont.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière à finaliser et signer l'entente pour et au nom de la Ville de Bromont.

ADOPTÉE

N.M.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une (1) personne se prévaut de la deuxième période de questions et fait une intervention sur le sujet suivant:

- Montant prévu au budget de la Ville pour le renouvellement de l'entente concernant la RARCE et demande de voir le budget de la RARCE.

2018-12-880

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU
APPUYÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée, à 09h06.

ADOPTÉE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

PIERRE DISTILIO, MAIRE SUPPLÉANT

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 14 janvier 2019

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE

